

## Procès-verbal de la réunion du jury d'honneur du 8 mars 2023.

Composition du bureau : Michel Paquet Président, Christian Wallemme Secrétaire, Nadine Lippert et Luc Peeters Membres

### 1) Approbation du PV de la réunion du jury d'honneur du 7 février 2023

Le PV est approuvé sans aucune remarque.

### 2) Opposition de Maurice Bouharmont (né le 12/07/1969 N° Licence 780730), membre de la commission provinciale d'arbitrage de la Province de Liège (AALS – Matricule 1362) contre la décision du jury d'honneur du 7 février 2023.

Sont convoqués en présence obligatoire : Maurice Bouharmont, André Van Esch membre du conseil d'administration de la LFFS, Jean-Pierre Delforge président du conseil d'administration de la LFFS

Le jury d'honneur constate et fait part à Maurice Bouharmont que sa lettre d'excuses est, en grande majorité, composée de déclarations qui n'ont rien à voir avec ce qui va être abordé lors de cette réunion.

Entendu Maurice Bouharmont qui commence par se présenter en évoquant sa longue carrière d'arbitre. Néanmoins, il confirme ses propos tenus dans son mail et lors de sa comparution en CA/LFFS où il déclare ne pas avoir pu s'exprimer. Il ajoute que, contrairement à ce qu'il avait affirmé dans son mail, il a encore récemment pu dépanner la CCA en lui allouant un arbitre pour une soirée. Il considère que les propos qu'il a tenus envers le conseil d'administration (à savoir : « ce sont une belle bande de jaloux et d'envieux ») ne sont, en aucun cas, insultants.

Entendus André Van Esch et Jean-Pierre Delforge qui déclarent que Maurice Bouharmont a bien eu l'occasion de s'expliquer sur les propos écrits dans son mail et réitérés en séance et que le CA les considère comme insultants.

Suite à cela, il y a eu quelques échanges verbaux lors desquels Maurice Bouharmont a traité Jean-Pierre Delforge de dictateur et de despote.

Suite à la tournure des événements, le président a demandé à chacun de se retirer afin de pouvoir délibérer.

Après avoir délibéré, le jury d'honneur demande aux personnes de revenir dans la salle et le président annonce la décision prise :

Pour ses propos tenus envers le CA par mail et lors de sa comparution en CA,  
Pour ses propos tenus en séance ce soir,  
Maurice Bouharmont, né le 12/07/1969 N° Licence 780730, sera suspendu, en séance, en application de l'article K du barème des sanctions du RO, pour attitude et propos déplacés envers la fédération ou le membre d'une instance, pour une durée de 26 semaines du 08/03/2023 au 05/09/2023.

Fait à Mettet, le 08/03/2023

Pour le jury d'honneur,

Michel Paquet Président

Christian Wallemme Secrétaire